

**Délibération n°2017-12-4-2.5**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 décembre 2017  
sous la présidence de M. Baruch

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret no2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Prend la délibération suivante :

**OBJET : Approbation du budget initial 2018**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- **18,53 ETPT** sur ressources propres.
- **3.229.242 €** d'autorisations d'engagement dont :
  - . 1.086.232 € en personnel,
  - . 1.667.810 € en fonctionnement,
  - . 475.200 € investissement.
- **3.168.242 €** de crédits de paiement dont :
  - . 1.086.232 € en personnel,
  - . 1.526.310 € en fonctionnement,
  - . 555.700 € investissement.
- **2.952.542 €** de prévisions de recettes.
- **- 215.700 €** de solde budgétaire.

**Article 2 :**

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- **- 215.700 €** de variation de trésorerie.
- **- 44.000 €** de résultat patrimonial.
- **+ 311.000 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 215.700 €** de variation de fonds de roulement.



Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 28  
Quorum de présence : 15  
Votes exprimés : 24  
Dont :  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 4 décembre 2017

Le président du Conseil d'Administration

**M. Marc Olivier BARUCH**

Le directeur

**M. Yves ALIX**

La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.